

OPTIMISEZ VOTRE INVESTISSEMENT SOLAIRE ENTRE AVRIL ET OCTOBRE 2025 POUR LES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS INDIVIDUELLES

Contexte réglementaire et marché (Avril 2025)
Les nouvelles règles tarifaires publiées en mars 2025 modifient significativement l'équation économique des panneaux solaires pour les particuliers :

- Baisse du tarif d'achat du surplus :
- Le prix de rachat de l'électricité non consommée passe de 12,69 ct€/kWh à 4 ct€/kWh pour les installations < 9 kWc.
- → Objectif : Inciter à maximiser l'autoconsommation plutôt que la revente.
- Suppression de la vente en totalité :
- Les installations < 9 kWc ne peuvent plus vendre 100% de leur production (sauf exceptions).

Conséquence : La rentabilité dépend désormais de votre capacité à autoconsommer 60 à 80% de votre production.

Analyse financière : Coûts, aides et retour sur investissement

1. Budget d'installation (Avril-Octobre 2025)

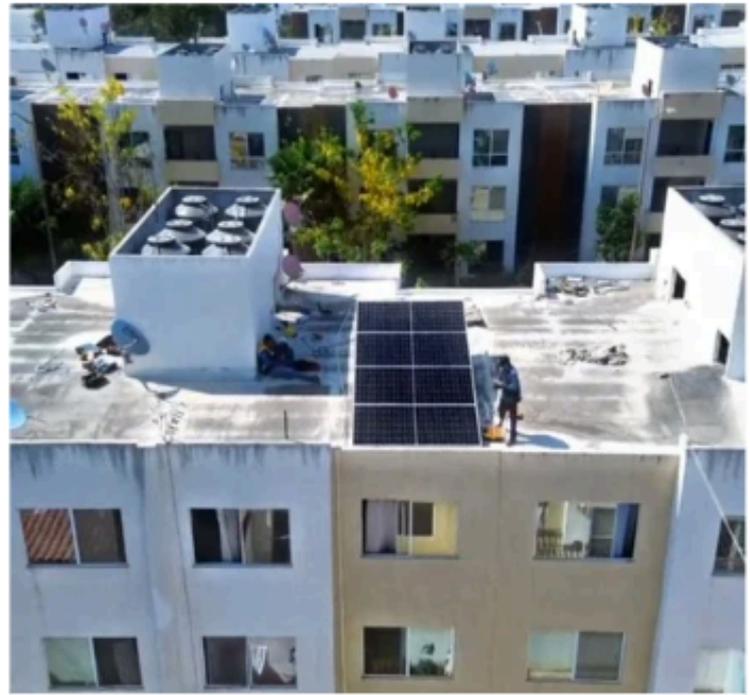
Puissance	Coût HT (hors aides)	Aides disponibles	Coût net après aides
3 kWc	6 000 - 9 000 €	MaPrimeRénov' (500-1 000€) + TVA 10%	4 500 - 7 500 €
6 kWc	12 000 - 15 000 €	Idem + CEE (200-500€)	9 000 - 12 000 €
9 kWc	15 000 - 18 000 €	Idem + aides locales*	11 000 - 14 000 €

*Exemples d'aides locales : Région Île-de-France (500€), Occitanie (800€).

2. Rentabilité : Temps de retour sur investissement (TRI)

Hypothèses :

- Autoconsommation : 60% de la production (30% pour foyers non optimisés).
- Économies sur la facture : Prix de l'électricité = 0,25 €/kWh (tarif réglementé 2025).



- Production annuelle : 1 000 kWh/kWc (Sud de la France, toiture inclinée).

Calcul pour une installation de 6 kWc :

- Coût net : 10 000 € (après aides).
- Production annuelle : 6 000 kWh.
- Autoconsommation : 60% → 3 600 kWh autoconsommés.
- → Économies annuelles : 3 600 kWh × 0,25 € = 900 €/an.
- Surplus revendu : 2 400 kWh × 0,04 € = 96 €/an.
- Gain total annuel : 996 €.

TRI :

- Sans subventions : 15 000 € / 996 € ≈ 15 ans.
- Avec subventions : 10 000 € / 996 € ≈ 10 ans.

→ Optimisation possible :

Avec une batterie de stockage (3 000 - 6 000 €) pour augmenter l'autoconsommation à 80%, le gain annuel atteint 1 200 € → TRI réduit à 8 ans.

Stratégie pour maximiser votre projet (Avril-Octobre 2025)

1. Calendrier à respecter

- Avant le 30 juin 2025 :
- Profitez des tarifs d'achat garantis à 4 ct€/kWh (après cette date, possible révision trimestrielle à la baisse).
- Octobre 2025 :
- Évitez les retards de raccordement (délais administratifs de 3 à 6 mois).

2. Étapes clés

1. **Audit énergétique** : Identifiez vos besoins (étude gratuite via Ok Transition).
2. **Devis comparatifs** : Exigez 3 devis avec garantie de rendement (ex : 80% après 25 ans).
3. **Demande d'aides** : MaPrimeRénov' + CEE + vérifiez les aides locales (ex : Bordeaux Métropole...).
4. **Installation** : Privilégiez les poseurs certifiés RGE QualiPV.



- Plus-value immobilière : + 4 à 8% de valeur (étude Notaires de France, 2024)

Pourquoi investir malgré la baisse des tarifs de rachat ?

1. **Baisse des coûts d'installation** :
2. Les prix ont chuté de 20% depuis 2023 (source : INES).
3. **Stabilité énergétique** :
4. Même avec un kWh à 0,25 €, l'autoconsommation réduit votre facture de **40 à 60%**.
5. **Prime à l'autoconsommation** :
6. **120 €/MWh** pour les installations < 9 kWc (soit 360 €/an pour 3 kWc).

Exemple concret :

- Maison de 100 m² (4 personnes, consommation 4 800 kWh/an).
- Installation de 6 kWc → **70% d'autonomie**.

Économies annuelles : **1 200 €** (facture réduite de 60%).

Perspective environnementale et patrimoniale

- **Réduction CO₂** : 6 kWc = 1,5 tonnes de CO₂ évitées/an (équivalent 10 000 km en voiture).

Conclusion : Agissez avant Octobre 2025 !

Avantages clés :

- **TRI compétitif** : 8 à 12 ans (vs 15 ans en 2023).
- **Bénéfice immédiat** : Réduction de la facture dès la 1ère année.
- **Sécurité juridique** : Prime autoconsommation garantie par l'Etat.

Nos recommandations :

- **Ciblez 6 à 9 kWc** pour équilibrer coûts et rendement.
- **Optez pour l'autoconsommation** avec pilotage intelligent (ex : système MyLight Sys).
- **Financez** via éco-prêt à taux 0 (30 000 € sur 15 ans).

Votre courtier en travaux,
Assistant de Maîtrise d'Ouvrage
Thomas Benoit.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Dans la mesure du possible : mieux vaut autoconsommer son électricité que de la revendre. Le bénéfice est multiplié par trois et jusqu'à dix fois plus, comparativement à la revente totale.